

L'association nationale des Artisans Lauziers Couvreur (ALC) œuvre depuis ses origines pour soutenir sous toutes ses formes le développement et la structuration de la filière de la couverture en lauzes naturelles, en privilégiant les ressources locales. Elle comporte aujourd'hui une quarantaine de membres artisans et une dizaine de membres bienfaiteurs, répartis dans 12 départements. L'association a pour mission de développer, structurer, promouvoir et dynamiser la filière à l'échelle nationale.

Pourquoi rejoindre le collège des membres de droit (artisans) ?

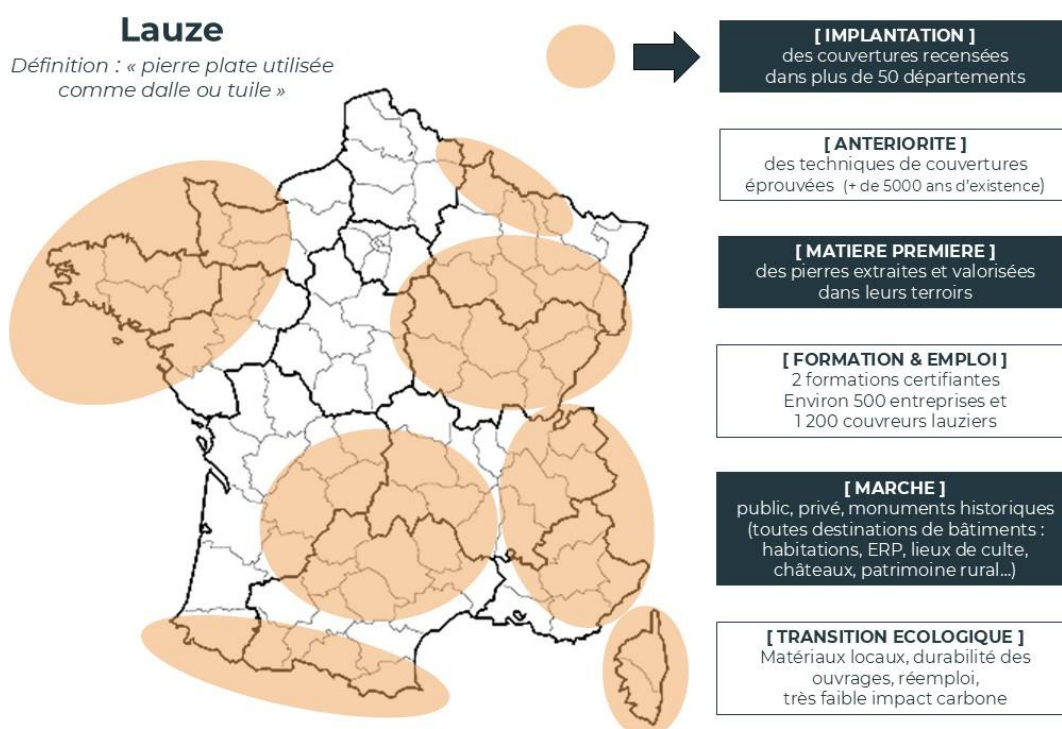
- 1. Valoriser un savoir-faire durable :** Vous défendez des couvertures ayant une durée de vie importante (plus de 100 ans !) et à très faible impact environnemental.
- 2. Participer à la reconnaissance du métier :** ALC travaille activement à la rédaction des règles professionnelles pour sécuriser vos pratiques auprès des assureurs, des donneurs d'ordre, des prescripteurs et des clients.
- 3. Transmettre :** faire perdurer et progresser le métier de lauzier ainsi que les différentes techniques de pose
- 4. Accéder aux ressources :** Nous œuvrons pour faciliter l'ouverture de micro-carrières et l'accès à la pierre locale, un enjeu vital pour vos chantiers.

Pourquoi rejoindre le collège des Amis (particuliers, collectivités, entreprises) ?

- 1. Préserver l'identité des territoires :** Votre adhésion permet de mener des actions concrètes de valorisation du patrimoine architectural et paysager au sein des terroirs français.
- 2. Soutenir une économie locale et circulaire :** La couverture en lauzes est une activité non délocalisable qui génère de l'emploi qualifié dans nos régions, et qui fait appel à une ressource naturelle locale et réemployable.
- 3. Favoriser la transmission :** Vous aidez au financement et au déploiement de formations professionnelles et certifiantes pour assurer la relève de demain.

Nouveauté 2026 : Contribuez à l'équipement de notre centre de formation

Cette année, ALC souhaite renforcer la qualité de ses enseignements pratiques. Nous lançons un appel à dons spécifique pour financer le rachat de matériel pédagogique destiné à nos sessions de formation (maquettes, lauzes, outillage spécialisé, matériel collectif, Équipements de Protection). Chaque contribution permet d'améliorer les conditions d'apprentissage des futurs lauziers.





Couvreur ou pas, vous pouvez adhérer !

Remplissez le bulletin d'adhésion ci-dessous selon votre profil et retournez-le accompagné de votre règlement **ou** adhérez en ligne via HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-artisans-lauziers-couvresseurs-alc/adhesions/alc-campagne-adhesion-2026>



Comment régler votre cotisation :

- par chèque à l'ordre d'ALC, 4 boulevard du Soubeyran, 48000 MENDE (F)
- par virement bancaire (IBAN : FR76 3000 3013 2300 0372 6624 074 – BIC : SOGEFRPP)
- en ligne sur HelloAsso

Couvresseurs/couvresseuses, vous souhaitez adhérer pour la première fois ? La première année d'adhésion est gratuite ! Remplissez le formulaire ci-dessous et renvoyez-le accompagné de votre CV, de références ou d'une lettre de motivation, nous vous vous recontacterons immédiatement pour vous indiquer la procédure et vous inviter à signer la [charte ALC](#).

----- coupon à découper et renvoyer à ALC -----

Sélectionnez votre profil :

COUVREUR-COUVRESSEUSE - ARTISAN OU SALARIE (MEMBRE DE DROIT) :

- Première année d'adhésion gratuite
 - ▶ j'envoie avec ce bulletin CV, références ou lettre de motivation
- Renouvellement d'adhésion - entreprise unipersonnelle, salarié, retraité : **50 €**
- Renouvellement d'adhésion - entreprise de moins de 10 salariés : **100 €**
- Renouvellement d'adhésion - entreprise de plus de 10 salariés : **150 €**

COLLEGE DES AMIS D'ALC (MEMBRE ASSOCIE) :

- Personne physique : **30 €**
- Personne morale : **60 €**

DON COMPLEMENTAIRE :

- Préciser la somme versée : _____ €

NOM : _____

PRENOM : _____

STRUCTURE : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

TEL : _____ MOB : _____

E-MAIL : _____